

L'ÉCHANGE INDIVIDUEL EN SECTION GERMANOPHONE (LYCÉE)

Quel que soit le groupe (A ou B, DSD ou OIB) dans lequel étudie votre enfant, les SIS recommandent très fortement à chaque famille de mettre en place des périodes d'échange individuel tout au long de la scolarité au sein des Sections Internationales. En effet, au-delà des voyages organisés par les SIS pour tous les élèves, l'échange individuel offre la possibilité de développer le bilinguisme et la motivation de l'enfant à pratiquer quotidiennement la langue au travers d'une immersion totale et une expérience individuelle, tout en participant aux cours du correspondant à l'étranger.

La durée de l'échange doit être graduelle au fur et à mesure des années, avec à minima 3 semaines à partir de la 4^{ème}. Nous recommandons également fortement de faire un échange de longue durée, dans le cadre d'un programme international (Brigitte Sauzay, Voltaire). Les échanges individuels sont organisés par les familles, mais la section peut vous mettre en contact avec plusieurs établissements scolaires en Allemagne. Si vous êtes intéressés par un échange de longue durée, n'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement complémentaire avant le 13 octobre.

Pour la réussite de l'échange, il est essentiel de respecter l'organisation suivante :

L'organisation des échanges individuels est différente au lycée. Généralement, on peut déjà retenir deux choses: Pour faciliter l'organisation, on vous demande de prévoir les dates du départ et de l'accueil en même temps. Au lieu d'écrire un courrier de demande, il vous est demandé de remplir la convention de mobilité.

1. Dès que possible, remplissez le formulaire sur le site internet des SIS > lycée > échanges.
2. Au minimum 1 mois à l'avance, remplissez la convention de mobilité (téléchargeable sur notre site > lycée > échange). Renseignez en même temps les dates de départ de votre enfant et de la venue souhaitée du correspondant.
3. Envoyez la convention complétée à Mme Ayaita à l'adresse suivante : joanna.ayaita@sissevres.org
Mme Ayaita se chargera de contacter la direction du lycée et de l'établissement d'accueil de votre enfant. Si l'accord des établissements est donné, elle vous retransmettra la convention signée.
4. Prévenez le professeur principal de la classe par un mot dans le carnet de correspondance en lui demandant de bien vouloir prévenir les professeurs de la classe.
5. Achetez les tickets de cantine à l'intendance.

Cordialement,
l'équipe de la section germanophone.
(contact : Joanna Ayaita, joanna.ayaita@sissevres.org)